



Comité Régional Sport en Milieu Rural

Commission Discipline Palet

Procès-Verbal n° 1

Saison 2023/2024

Réunion du : Jeudi 21 décembre 2023

Présents :

Membres de la Commission Discipline :

Présents : OGER Jean-Philippe — MEUNIER Yvon – GIRARDEAU Yves-Marie

Excusés : MERLET Raphaël – COUTAUD Bernard

Evocations

Incidents survenus au cours du Championnat de France Individuel Palet 2023

4 novembre 2023 à La Meilleraie-Tilly (85)

Plusieurs joueurs présents lors de cette manifestation n'ont pas respecté le règlement, ont eu un comportement anti-sportif, ont manqué de respect à d'autres joueurs ou aux bénévoles de l'organisation. Un recueil des témoignages a été fait auprès des bénévoles de l'organisation. Plusieurs participants ont également envoyé des messages concernant les incidents survenus. Enfin, les noms de ces mêmes joueurs sont ressortis dans le sondage d'après-événement envoyé à tous les participants.

Synthèse des joueurs et des faits retenus :

GRIMAUD Arnaud : Non participant, venu en tant que visiteur. Manque de respect envers plusieurs joueurs et bénévoles de l'organisation. A provoqué un début de bagarre en fin de soirée avec un bénévole de l'organisation.

BONNIN Romain : disqualifié car n'était pas présent sur la plaque au bout des 5 min réglementaires. Visiblement en état d'ébriété, et a ensuite provoqué un début de bousculade/bagarre durant la journée.

BARRÉ Manuel : a perturbé des parties en « encourageant » de manière disproportionnée un ami. A déstabilisé plusieurs participants.

TAUPIER Mathieu : Insultes et menaces envers joueurs.

FAVRIN Christophe : Insultes, non-respect et déstabilisation envers des joueurs et des bénévoles de l'organisation.

FAVRIN Alexis : Insultes, non-respect et déstabilisation envers des joueurs et des bénévoles de l'organisation.

Sanctions retenues :

La Commission Discipline Palet CRSMR Pays de la Loire retient les sanctions suivantes :

- **GRIMAUD Arnaud – Licence n° 299206 – Club : La Fonte Chantonnaisienne**

Niveau 2 : Interdiction de participer et d'être présent* sur les 2 prochains événements de palet organisés par le CRSMR PDL

- **BONNIN Romain – Licence n° 583908 – Club : Palet Laiton Machéen / Sallertaine Palet Club**

Niveau 1 : Interdiction de participer et d'être présent* sur le prochain événement de palet organisé par le CRSMR PDL

- **BARRE Manuel – Licence n° 608885 – Club : Palet Philbertin**

Niveau 1 : Interdiction de participer et d'être présent* sur le prochain événement de palet organisé par le CRSMR PDL

- **TAUPIER Mathieu – Licence n° 395462 – Club : Palet Club Saint-Mesmin**

Niveau 2 : Interdiction de participer et d'être présent* sur les 2 prochains événements de palet organisés par le CRSMR PDL

- **FAVRIN Christophe – Licence n° 486993 – Club : Sérigné Palet Fonte**

Niveau 3 : Interdiction de participer et d'être présent* sur les 3 prochains événements de palet organisés par le CRSMR PDL

- **FAVRIN Alexis – Licence n° 486994 – Club : Sérigné Palet Fonte**

Niveau 3 : Interdiction de participer et d'être présent* sur les 3 prochains événements de palet organisés par le CRSMR PDL

(Événements concernés : Championnat de France Individuel Palet (fonte et laiton sur plomb) / Coupe de France Palet (fonte et laiton sur plomb)

** Présence interdite en tant que visiteur. En cas de non-respect de la sanction, le joueur se verra refuser l'entrée, et la sanction sera alourdie.)*

En cas de récidive des sanctions supplémentaires peuvent être posées, sur toutes les compétitions officielles de palet organisées au niveau local ou national.

Le licencié sanctionné peut faire appel de cette décision, directement auprès de la FNSMR par mail ou par courrier :

Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural - 1, rue sainte Lucie - 75015 PARIS

Tel : 09.72.29.09.72 - federation@sportrural.fr

Fin de réunion

La Commission Discipline Palet CRSMR Pays
de la Loire